
Adresse des administrateurs du district de Tarnagues (Ardèche), lors de la séance du 4 fructidor an II (21 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Tarnagues (Ardèche), lors de la séance du 4 fructidor an II (21 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 325;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22195_t1_0325_0000_1

Fichier pdf généré le 05/11/2020

a

[*Les administrés du distr. de Tanargues, séant à Joyeuse* (1), à la Conv.; s.d.] (2)

Adresse votée à la séance du 21 Thermidor.
Représentans du peuple,

Les trois conspirateurs que vous venés de frapper de la vengeance nationale ne cessent de parler des vertus, de probité et de justice, et ils avoient mis le crime et l'assassinat à l'ordre du jour. Le patriotisme même et l'innocence n'étoient pas à l'abri de leur fureur. Ils organoient le désordre et l'anarchie pour s'élever à la lueur de leurs torches sanglantes à l'affreux triumvirat. Ils semoient la terreur pour plonger le peuple dans un nouvel abrutissement à la faveur duquel ils croyoient luy faire plus facilement supporter les chaînes qu'ils luy forgeoient. Les insensés ! Ils n'avoient pas calculé jusques à quel point et avec quelle énergie se sont élevées chez le peuple français l'amour de la liberté et l'horreur de la tyrannie. Ils ne sont plus ces pigmées audacieux. Le néant et l'opprobre dans lesquels ils sont tombés est la terrible leçon que l'histoire des peuples offre à ceux qui auroient l'audace de les imiter.

Maintenant la justice et la probité sont véritablement à l'ordre du jour. L'innocence reprend sa sécurité et ne redoute plus d'être confondue avec le crime. Poursuivés, représentans, votre immortelle carrière. Après avoir confondu la tyrannie et ses supôts, le vaisseau de l'Etat, dirigé sous les auspices de vos vertus et de votre sagesse est à l'abri de toutes les atteintes.

MOUZIN, ANDRÉ, (agent nat.), RIVIÈRE, BAISSAC
père, SOLLIER, MEYNIER, LALLY.

b

[*Les membres du c. de surv. de la comm. de Pontrieux, à la Conv.; Pontrieux, 21 therm. II*] (3)

Citoyens représentans,

Quand le législateur, dirigé par la sagesse, poursuit avec succès dans des temps paisibles sa pénible carrière, il ne fait que remplir le mandat sacré qu'il a reçu de ses concitoyens, et il n'a point droit aux éloges parce qu'il s'acquitte seulement d'un devoir rigoureux dont la récompense gît dans l'estime qu'il a su mériter. Mais lorsque des conjurations sans cesse renaissantes placent la République sur des volcans dont le législateur épie constamment l'irruption pour en prévenir les effets destructeurs; lorsque son courage autant que sa perspicacité le maintiennent au milieu de l'explosion dans cette attitude qui, en bravant les dangers, empêche la confusion de s'introduire, et que, de cette manière, il écarte les malheurs qui en

seroient la suite inévitable, alors il appartient au peuple, à titre de justice, de témoigner la satisfaction que lui fait éprouver leur conduite, vraiment héroïque, parce qu'elle renferme l'expression d'un sentiment de vertu et un dévouement qui composent une propriété dont la société leur doit compte.

Ces motifs, citoyens représentans, nous obligent aujourd'hui à vous exprimer notre reconnaissance, touchant la manière vigoureuse et sage dont vous avez anéanti la conjuration des Robespierre, Couthon, Saint-Just etc., conjuration d'autant plus dangereuse qu'elle étoit voilée par les dehors les plus séduisants du civisme.

Puissent les principes que vous avez consacrés dans ces circonstances importantes n'être jamais oubliés ni méconnus ! Puissent les membres de la Convention nationale, naguère divisés, se réunir immuablement pour, dans cette fusion des âmes, opérer le bonheur commun ! C'est une vérité, hélas, trop bien vérifiée par les Français : les divisions des législateurs produisent toujours les agitations dans l'Etat. Le peuple, dans ses rapports avec eux, est semblable au mercure qui est plus ou moins fixe selon les influences de l'atmosphère; son thermomètre est la première autorité.

Que le gouvernement révolutionnaire ne perde rien de son activité, de son énergie intrinsèque : de la destruction des conspirateurs et des traîtres peut exclusivement naître la félicité publique; mais que les pouvoirs, distribués avec prudence, ne viennent pas faire verser aveuglément le sang des Français ! Que l'humanité ne soit point foulée aux pieds et que les passions personnelles ou les suggestions des fourbes et des intrigants ne portent point le deuil et souvent la désolation dans les familles ! Que l'on bannisse une indulgence déplacée, cette indulgence qui, sous le manteau d'une fausse humanité, sauveroit des coupables, mais que l'on sache distinguer l'honnête homme qui a été la victime de l'erreur d'avec l'individu dont le crime est dans le cœur !

C'est avec de tels moyens, avec l'union des législateurs entr'eux et la confiance qui en sera la suite naturelle, que la République peut être consolidée.

LE BRIGANT, J. M. GUÉRIN, C. LE GORREC,
LETROADEC (secrét.), HUBLE (secrét.), LE SAUX
(présid.).

c

[*Le c. révol. d'Angély-Boutonne* (1) à la Conv.; *Angély-Boutonne, 17 therm. II*] (2)

Représentans du peuple souverain,

De nouveaux tyrans ont osé élever leurs têtes; ils n'ont pas craint d'attenter à l'unité de la République; mais quelques instants ont suffi pour dévoiler leurs complots perfides et le

(1) Ardèche.

(2) C 319, pl. 1301, p. 10, 11 (2 exemplaires de la même adresse). Mentionné par B^m, 5 fruct. (suppl^l).

(3) C 319, pl. 1301, p. I. Mentionné par B^m, 5 fruct. (suppl^l).

(1) Ci-devant Saint-Jean-d'Angély, Charente-Inférieure.

(2) C 319, pl. 1301, p. 3. Mentionné par B^m, 5 fruct. (suppl^l).